



**Le QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN, à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, maire, et d'après sa convocation du 14 septembre 2021**

Présents : BESNIER Lina, PICOT Jean-Pierre, PLAIRE Laurence, PENOT Christophe, RANCHER Benjamin, TASSIGNY Daniel, RANCHER Marine, RABILLER Nathalie, VRIGNAUD Brigitte, VEGA Bruno, MARTINEAU Manuel, JACQUOT Gildas, CLIQUE Benoit, SILHOL Marion

Absents excusés : BRARD Jean-Christophe pouvoir à PENOT Christophe

Secrétaire de séance : Benoit CLIQUE, désigné à l'unanimité

**PRESENTS 14 / ABSENTS 1 / POUVOIRS 1 : VOTANTS 15**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX – TRANSFORMATION DU LOCAL ANCIENNE CRECHE EN LOGEMENTS**
- 2- ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX – RENOVATION DU COMMERCE ET DU LOGEMENT PLACE DE L'EGLISE**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Benoit CLIQUE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX – TRANSFORMATION DU LOCAL ANCIENNE CRECHE EN LOGEMENTS**

Madame le Maire rappelle le projet de transformation du local abritant anciennement la crèche en logements.

Une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises a été lancée du 4 août 2021 au 20 septembre 2021. A l'issue de la procédure et après analyse des offres reçues, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des lots de travaux.

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 2021-SEPTEMBRE-8 du 20 septembre 2021 portant délégation du Conseil municipal au Maire pour prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 60 000.00 euros HT, Considérant que l'estimation du projet est supérieure à 60 000.00 euros HT, il est de la compétence du Conseil municipal d'attribuer les marchés de travaux pour la transformation du local de l'ancienne crèche en logements,

VU le rapport d'analyse des offres,

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil municipal A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> : décide d'attribuer les lots suivants et autorise Madame le Maire à signer les actes d'engagements correspondants :**

Lot n° 2	Plâtrerie sèche	SAS DOUZILLE – LA ROCHELLE	7 194.80 € HT
Lot n° 3	Plomberie Sanitaires	SAS UNION FRIGORIFIQUE AQUITAINE – AYTRE	22 292.07 € HT
Lot n° 4	Electricité	SAS CHAILLOUX – SALLES SUR ME	19 938.10 € HT
Lot n° 5	Carrelage	SARL CARRELAGE SAINTAIS –	4 985.00 € HT

		SAINTEs	
Lot n°6	Peinture	SAS GADOUD-BRAUD – AYTRE	14 250.00 € HT

**Article 2 : décide de déclarer le Lot n° 1 – Préparation/Gros Œuvre infructueux au motif qu'aucune offre n'a été reçue**

**Article 3 : décide de recourir à la conclusion d'un marché sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique pour le lot n° 1**

**ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX – RENOVATION DU COMMERCE ET DU LOGEMENT PLACE DE L'EGLISE/RUE DU CENTRE**

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation du commerce et du logement en étage situés à l'angle de la place de l'Eglise et de la rue du Centre.

Une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises a été lancée du 4 août 2021 au 20 septembre 2021. A l'issue de la procédure et après analyse des offres reçues, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des lots de travaux.

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 2021-SEPTEMBRE-8 du 20 septembre 2021 portant délégation du Conseil municipal au Maire pour prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 60 000.00 euros HT, Considérant que l'estimation du projet est supérieure à 60 000.00 euros HT, il est de la compétence du Conseil municipal d'attribuer les marchés de travaux pour la transformation du local de l'ancienne crèche en logements,

VU le rapport d'analyse des offres,

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil municipal A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> : décide d'attribuer les lots suivants et autorise Madame le Maire à signer les actes d'engagements correspondants :**

Lot n° 6	Serrurerie-escalier	SARL PEREIRA – LIGUGE	19 447.00 € HT
Lot n° 9	Electricité	SAS CHAILLOUX – SALLES SUR ME	11 425.18 € HT
Lot n° 11	Peinture	SAS GADOUD-BRAUD – AYTRE	4 250.00 € HT

**Article 2 : décide de déclarer infructueux les Lots :**

**n° 1 Préparation/Gros Œuvre, n° 2 Voirie réseaux distribution, n° 3 Enduits extérieurs  
n° 4 Charpente menuiserie, n° 5 Menuiseries extérieures, n° 7 Plâtrerie sèche  
n° 8 Plomberie sanitaires, n° 10 Carrelage au motif qu'aucune offre n'a été reçue**

**Article 3 : décide de recourir à la conclusion d'un marché sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique pour les lots n° 1, n° 2, n° 3, n° 4, n° 5, n° 7, n° 8 et n° 10**

**TOUR DE TABLE**

**Daniel TASSIGNY :**

- Dans le compte-rendu de la réunion d'Adjoints, il est indiqué qu'il a été fait 2 propositions d'achat du terrain rue des Ecoles, y a-t-il eu un appel à candidature ?

Madame le Maire répond par la négative, seul un courrier sera envoyé aux demandeurs.

Daniel TASSIGNY rappelle qu'il avait été déjà évoqué qu'un appel à candidature serait intéressant.

Madame le Maire explique qu'un appel à candidature peut se faire via une annonce sur le Phare de Ré ainsi que sur le site de la commune avec une date de remise du dossier. Il convient de travailler alors sur la constitution de ce dossier.

Bruno VEGA demande si le terrain est mis en vente officiellement ?

Madame le Maire répond qu'il s'agit de 2 offres spontanées.

Benoit CLIQUE demande des renseignements sur la superficie et le prix du terrain.

Christophe PENOT rappelle l'historique de la problématique de l'accès et des contraintes techniques entraînées par l'enclavement du terrain.

**Manuel MARTINEAU :**

Explique que l'inauguration des Cyclabox dans certaines déchetteries a eu lieu, il reste à savoir s'il ne serait pas mieux de les changer de place pour en faciliter l'accès par les véhicules. Il rappelle le principe des Cyclabox : ressourcerie/recyclerie, afin de redonner des objets en bon état, il invite les associations à venir se servir. Plusieurs pistes en vue de l'amélioration du projet.

**Benoit CLIQUE :**

- Indique que le TCBI a demandé à bénéficier de certains créneaux pour le tennis dans la salle du Godinand. Gildas JACQUOT va leur apporter une réponse suite à la vérification de la disponibilité de la salle, la convention suivra.

- Gildas JACQUOT et Benoît CLIQUE informent qu'un bilan de la délégation de service de l'Aire de loisirs sera fait en novembre.

Christophe PENOT souhaite relancer les délégataires pour publier leurs informations sur le site de la commune et dans le bulletin municipal.

**Bruno VEGA :**

- S'interroge sur l'utilisation de la navette village, il a remarqué qu'elle tourne souvent à vide. L'investissement est lourd pour le peu d'usagers.

Madame le Maire rappelle que la navette va jusqu'au Phare et ses commerces jusqu'aux vacances de la Toussaint et reprendra aux vacances de Pâques. Il convient d'améliorer la communication.

- Demande qu'il soit indiqué les noms des membres absents/présents sur les comptes rendus des réunions de municipalité.

**Marion SILHOL :**

- Informe avoir reçu une lettre demandant de débaptiser la rue du Chaume en rue André PARISE, ancien résistant.

Madame le Maire répond que c'est une demande du gendre de Monsieur PARISE et propose plutôt d'apposer une plaque sur la maison.

- Est désolée que les parapluies roses pour « Octobre rose » aient été démontés par la tempête.

**Benjamin RANCHER :**

- Explique qu'il a eu des remarques des habitants du Phare sur le fait que leurs visiteurs doivent payer le parking.

Benoit CLIQUE indique qu'il faudrait voir avec WAZE pour emmener les usagers ailleurs que sur le parking payant.

Madame le Maire précise qu'elle s'oriente vers des panneaux d'interdiction de stationner autour du Phare pour empêcher le stationnement sauvage observé cet été.

**Jean-Pierre PICOT :**

- Indique que les travaux de voirie commenceront par la rue du Clos avec l'assainissement et le pluvial puis la rue du Centre pour le réseau d'eau potable.

- Explique que la procédure de mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a débuté. Notre prestataire NUMERISK propose un exercice de simulation avant la fin de l'année, une réunion préparatoire doit avoir lieu en novembre.

**Christophe PENOT :**

- Informe que le projet d'aménagement du terrain du Moulin Rouge sera présenté ce mercredi à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) afin d'avoir les premiers retours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45